



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE**

Séance du 29 Mars 2022

Délibération n°DEL-2022-24

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 22/03/2022

Date d'affichage : 22/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le Vingt Neuf Mars à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

**Présents :** Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame POREAU Sylvie, Monsieur Didier AZNAR, Monsieur GIRARD Jack, Madame GISSINGER Sylviane, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Madame ORNIA Katrine, Madame VINCENT Anne-Marie.

**Procurations :** Monsieur LEVANTERI Vincent à Monsieur MISSOUR Gérald.

**Absents excusés :** Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame MORGAT-BEULIN Monique, Monsieur JUSSEAUME Jérôme, Madame MARILLER Amandine, Monsieur ALLAINE Franck

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier AZNAR est nommé secrétaire de séance.

**Objet de la délibération :**  
**Subvention exceptionnelle Croix Rouge Française**

La séance continuant, Madame POREAU Sylvie, Adjointe déléguée aux Associations, propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à la Croix Rouge Française, Unité Locale de Bagnols Sur Cèze, pour la réalisation d'une formation IPSJP à 40 élèves du groupe scolaire Léona Tribes :

-Croix Rouge française, Unité Locale de Bagnols-sur-Cèze, de 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

-**DÉCIDE** d'attribuer la subvention exceptionnelle susmentionnée ;

-**PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget communal

Et ont signé les membres présents,  
Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

**Le Maire,**  
**Gérald MISSOUR**

